CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
ANNÉE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

No 5614-A-R (FLA 783) Formules Municipales

RÈGLEMENT 1400-86

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-605 QUANT À L'USAGE MULTIPLE

Table des matières

PRÉAMBULE 3
ARTICLE 1- 3
ARTICLE 2- 3

No 5614-A-R (FLA 783) Formules Municipales

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin de permettre des bâtiments à usage multiple dans la zone C-605 ;

CONSIDÉRANT QUE la grille des spécifications de la zone C-605 permet actuellement la classe d'usage « C1 » et « C4 », mais sans usage multiple ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une zone commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE le RCI ne s'applique pas au projet projeté étant donné qu'aucun agrandissement du bâtiment commercial existant n'est prévu ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du conseil tenue le 12 juillet 2023 et que le premier projet a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenu le 25 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 9 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune demande référendaire ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1-

La grille des spécifications de la zone C-605 est modifiée afin de permettre l'usage multiple dans les dispositions particulières de la grille, et ce, pour la classe d'usage « C1 » et « C4 », tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

ARTICLE 2-

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Greffier

Avis de motion :	12 juillet 2023
Adoption du premier projet :	12 juillet 2023
Consultation publique :	25 juillet 2023
Adoption du second projet :	9 août 2023
Adoption du règlement :	13 septembre 2023
Certificat de conformité de la MRC :	26 septembre 2023
Publication :	12 octobre 2023
Entrée en vigueur :	12 octobre 2023

No 5614-A-R (FLA 783) Formules Municipales